

RENFORCER LE LIEN SOCIAL • HUMANISER L'ÉCONOMIE • RÉVEILLER LA DÉMOCRATIE

UNE AMBITION POUR DEMAIN

LES ORGANISATIONS RASSEMBLÉES AU SEIN DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
- ET REPRÉSENTANT PRÈS DE 600 000 ASSOCIATIONS -
SONT IMPLIQUÉES AU QUOTIDIEN DANS **LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ
PLUS SOLIDAIRE, PLUS JUSTE, PLUS CITOYENNE.**
SUR CES SUJETS ESSENTIELS, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
FORMULE DES PROPOSITIONS POUR LE QUINQUENNAT.

édito

Philippe Jahshan

Président du Mouvement associatif



Dans un contexte économique, social et environnemental marqué par des ruptures de confiance à l'égard des institutions et des remises en cause de nos modèles de développement, les citoyens souhaitent plus que jamais être partie prenante.

Le besoin d'engagement n'a jamais été aussi fort dans notre société. La vitalité associative traduit cette aspiration.

1 français sur 2 est membre d'une association, 13 millions de bénévoles s'engagent quotidiennement pour un projet, et plus de 70 000 associations se créent chaque année.

Elles innovent sur les territoires, tissent le lien social, font progresser le vivre ensemble.

Le monde associatif répond aujourd'hui à trois besoins fondamentaux auxquels les citoyens aspirent : un besoin d'engagement, un besoin de participation, un besoin d'une économie qui a du sens.

Les solutions portées par les associations et les solutions qu'elles proposent constituent une opportunité pour renouveler l'action publique, et nous souhaitons que les candidats à la présidentielle 2017 en prennent toute la mesure. C'est pourquoi le Mouvement associatif entend inscrire, par les présentes propositions, ces questions à l'agenda de la campagne.



WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG



@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

POUR DONNER TOUTE SA PLACE AU FAIT ASSOCIATIF

LA LOI 1901, QUI A CRÉÉ LE DROIT D'ASSOCIATION EST UNE LOI DE LIBERTÉ.
ELLE OUVRE LA LIBERTÉ DE FAIRE COLLECTIF, LA LIBERTÉ DE PORTER UN PROJET,
DE DÉFENDRE SES IDÉES, DE S'ENGAGER.

Depuis plus d'un siècle, la loi 1901, pilier de notre démocratie, a permis le développement d'un tissu associatif dense et d'une grande vitalité. C'est une des forces de la France.

Nous attendons des dirigeants de notre pays qu'ils s'engagent à préserver cette liberté, à la faire vivre et à favoriser son développement.

Alors que dans plusieurs pays d'Europe et du monde, la liberté d'initiative et d'expression associative est de plus en plus bridée, la France, au regard de son histoire et de ses valeurs, se doit de porter d'autant plus haut une politique publique ambitieuse de partenariat et de soutien au développement associatif.

“Le fait associatif est partout, plébiscité par les citoyens, il constitue souvent le fil invisible qui tient la nation.”

“Nous demandons que la vie associative soit plus fortement incarnée et remontée dans la hiérarchie gouvernementale.”

S'engager contre toute atteinte à la liberté d'association

La vie associative se caractérise par la diversité de ses organisations et de ses actions. Sa capacité d'initiative fonde son pouvoir d'innovation et d'expérimentation. Elle ne répond pas toujours aux attentes des pouvoirs publics, mais aiguillonne, complète ou anticipe les politiques publiques.

Les associations sont ainsi l'espace privilégié de l'engagement citoyen, celui de la production de richesses et de services, et le lieu d'une revitalisation de la démocratie. Elles sont une offre pour la République. Un socle indispensable pour la cohésion sociale. Un filet de résilience unique. Le fait associatif est partout, plébiscité par les citoyens, il constitue souvent le fil invisible qui tient la nation.

Nous attendons de nos gouvernants :

- qu'ils affirment leur attachement à cette liberté et diversité associative, et s'engagent à la respecter et à la promouvoir ;
- qu'ils fassent de la Charte des engagements réciproques, le socle d'un partenariat renforcé et de qualité entre les pouvoirs publics et les associations

Donner à la politique associative toute sa place au sein du gouvernement

Compte tenu des nombreux enjeux liés au développement de la vie associative (citoyenneté, cohésion sociale, développement économique et territorial, emploi, ...), des nombreux secteurs d'activité dans lesquels interviennent les associations, et de leur apport à la société en France et dans le monde, la vie associative doit être identifiée, reconnue comme un enjeu de l'action gouvernementale.

Nous demandons que la vie associative soit plus fortement incarnée et remontée dans la hiérarchie gouvernementale avec la mise en place d'un ministère de la vie associative renforcé et mieux doté.

Ilya
1,3 million
d'associations
en France

+ de
70 000
nouvelles assos
créées chaque année



POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL

FACILITER ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUN
À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE, C'EST AGIR POUR
UNE SOCIÉTÉ DE CITOYENS IMPLIQUÉS, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS FRATERNELLE.

L'engagement des Français ne faiblit pas, bien au contraire. Ce mouvement, qui montre bien que le fait associatif est aujourd'hui au cœur de notre société, mérite d'être appuyé et soutenu, pour permettre à chacun d'en être acteur, quel que soit son parcours. Accompagner le renforcement de l'action associative dans sa dimension collective, et reconnaître l'apport de cette dynamique et de tous ceux qui s'engagent à travers elle, c'est répondre aux attentes d'une société moderne et ouverte.

Donner accès à l'engagement

Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge

Il est nécessaire de favoriser des temps d'engagement dans les parcours éducatifs et la sensibilisation à ce qui se construit au travers de l'engagement collectif. L'école doit faciliter la découverte du bénévolat chez les plus jeunes, leur permettre de faire cette expérience collective au plus tôt. Elle doit aussi donner à voir l'apport de ces engagements à la société.

Nous proposons en particulier :

➤ **que les projets pédagogiques des établissements scolaires reconnaissent, valorisent et facilitent les expériences d'engagement des jeunes** (mise à disposition de locaux, aménagement des emplois du temps, rencontres avec les associations) ;

➤ **que la thématique de la vie associative soit intégrée aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires au collège et aux programmes d'enseignement moral et civique.**

Permettre l'engagement tout au long des parcours de vie

L'engagement associatif est un acte choisi et doit le rester. C'est la raison pour laquelle **nous sommes opposés au principe d'un service civique obligatoire** et à toute idée de conditionnalité imposée entre versement d'allocations et exercice d'activités bénévoles. Il est en revanche important de **permettre à chacun d'avoir accès à cet engagement libre et volontaire à différents moments de sa vie.**

La puissance publique doit reconnaître l'apport des activités bénévoles et volontaires et leur complémentarité avec les autres temps d'activité, et faciliter leur inscription dans les parcours de vie.

Nous demandons :

➤ **que l'intégration des activités de volontariat et de bénévolat dans le Compte Personnel d'Activité (CPA) soit confirmée et amplifiée**, et que de nouveaux droits en regard de ces activités y soient inscrits ;

➤ **que la valorisation du bénévolat et du volontariat soit portée par les pouvoirs publics, y compris dans le cadre du dialogue social.**

Favoriser le volontariat

Le volontariat associatif, s'il existe dans les textes, est aujourd'hui peu développé en France. Il permet pourtant de s'engager au service d'une cause d'intérêt général, au bénéfice de la société, tout en levant certains freins matériels. Le développement d'une véritable culture du volontariat doit être soutenu en France, notamment au travers de politiques publiques ambitieuses construites avec les acteurs associatifs.

Nous demandons :

➤ **que l'objectif d'un service civique universel volontaire, c'est-à-dire accessible à tous les jeunes qui le souhaitent, soit confirmé et soutenu ;**

➤ **que soit inscrit dans le cadre du CPA un droit d'accès à une période de volontariat au cours de sa vie, d'une durée de 6 mois**, indemnisée et entraînant une suspension du contrat de travail ou des droits en cours (et non une rupture).

“L'engagement associatif est un acte choisi et doit le rester.”

Porter une politique structurante d'accompagnement et de soutien du bénévolat associatif

Les moyens aujourd'hui accordés à l'accompagnement et au soutien à l'action bénévole sont sans commune mesure avec l'apport citoyen, social, économique, que chacun s'accorde à lui reconnaître. Informer, former, conseiller, sont autant de missions portées par les réseaux associatifs, pour permettre l'exercice de ces millions d'actions sociales, culturelles, humanitaires, éducatives, sportives qui au quotidien servent l'intérêt général. D'autres lieux ont également été créés, pour répondre aux besoins hors des fédérations associatives ou orienter de futurs bénévoles.

Il y a aujourd'hui un besoin de rendre plus lisible et de mieux mettre en lien l'ensemble de réseaux de soutien, d'accompagnement et d'appui à la vie associative. Et de leur donner des moyens à la hauteur de l'enjeu que représente l'investissement de 13 millions de bénévoles au service de la société.

“ Nous proposons que le développement d'une véritable culture du volontariat soit soutenu en France. ”



Nous demandons :

- que le **Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) soit doté des moyens nécessaires** pour en faire un véritable outil de développement de la vie associative, en matière de formation, d'études et d'expérimentations permettant d'anticiper et de répondre aux mutations à venir ;
- qu'un **chantier structurant soit ouvert**, avec une volonté politique forte et dans une démarche de co-construction, **sur les enjeux du soutien et de l'accompagnement au développement de la vie associative**, les moyens qui lui sont alloués, la complémentarité et la lisibilité des initiatives existantes.

13 millions
de bénévoles

+ 16,8%
de 2010 à 2016

Rendre visible la vitalité associative

Il n'est pas besoin de faire la promotion des associations pour que les Français s'y engagent. Mais donner à voir toute leur diversité, et tout ce qu'elles apportent à la société est un enjeu.

Nous proposons de faire du 1^{er} juillet le jour de la Fête de l'engagement associatif, un jour où toutes les acteurs, publics et associatifs, sont invités à inventer ensemble des initiatives pour donner à voir toute la richesse, le dynamisme et la vitalité associative.

Faire vivre les dynamiques européennes de l'engagement

Ce sont les citoyens qui construisent l'Europe. Ce sont la connaissance mutuelle, le partage de solidarités, l'implication collective qui permettront de renforcer un socle commun aujourd'hui ébranlé.

Nous proposons qu'à l'image du programme Erasmus pour les étudiants, la France porte la création d'un « Erasmus de l'engagement », permettant à des citoyens engagés bénévolement de se découvrir mutuellement, d'échanger leurs pratiques et de faire progresser ensemble la citoyenneté européenne.

POUR HUMANISER L'ÉCONOMIE

**LES ASSOCIATIONS JOUENT UN RÔLE ÉCONOMIQUE IMPORTANT :
SAIT-ON QUE 50 % DES CRÈCHES, 70% DES STRUCTURES D'AIDE À DOMICILE,
50% DES LIEUX D'ACCUEIL DE MINEURS OU BIEN ENCORE 80% DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT CULTUREL SONT DES ASSOCIATIONS ?**

Avec plus de 1,8 million de salariés œuvrant aux côtés des millions de bénévoles, les associations participent activement à l'économie des territoires, où elles sont parfois parmi les plus gros employeurs, et apportent au quotidien des réponses aux besoins des citoyens.

Actrices à but non lucratif, elles ont avant tout à cœur de mener leurs actions au service du plus grand nombre, de l'intérêt général, et avant tout de ceux qui en ont le plus besoin, que ce soit pour des raisons économiques, territoriales ou sociales.

Cette autre façon de faire l'économie répond pleinement aux enjeux des transitions en cours, écologique, numérique, sociétale. Construite sur la mutualisation des apports, l'absence de recherche de profit, l'accessibilité à tous, la coopération plutôt que la concurrence, elle doit être largement soutenue et promue.

Faire des nouveaux indicateurs de richesse la référence des politiques publiques

Le développement de demain ne peut plus être fondé uniquement sur la croissance, il faut faire évoluer notre façon de considérer la richesse de notre pays, ses critères et ses indicateurs, notamment au regard des enjeux du développement durable et du changement climatique.

Sur la base de travaux menés par France Stratégie et par le CESE, la France a adopté en 2015, à la suite de plusieurs autres pays de l'OCDE, 10 « nouveaux indicateurs de richesse », destinés à compléter la seule donnée du PIB pour apprécier la « richesse » d'un pays. C'est une évolution majeure, mais qui nécessite aujourd'hui d'être pleinement mise en œuvre et intégrée.

Par ailleurs, penser autrement la richesse économique nécessite de mieux connaître et appréhender sa diversité. L'économie non lucrative et ses apports sont aujourd'hui peu explorés par la statistique publique et font l'objet de peu de travaux de recherches ; la valeur créée par l'action associative, en termes d'emploi et d'effet produit pour chaque euro investi doit être mieux évaluée, quantitativement mais surtout qualitativement.

Nous demandons :

➤ **que les nouveaux indicateurs de richesse soient pris en compte pour la définition des politiques publiques en amont**, et non seulement pour leur évaluation ;

“ Cette autre façon de faire l'économie doit être prise en compte à sa juste valeur. ”

“ Les associations sont au cœur d'une économie d'usage, dédiée à la gestion des biens communs au service de tous. ”

➤ qu'une impulsion politique forte soit donnée pour **créer les cadres permettant de mieux mesurer l'apport de l'économie non lucrative**, et d'y affecter les moyens nécessaires.

Créer les conditions favorables au développement des activités économiques d'intérêt général

Faire progresser la connaissance de l'apport économique associatif et de ses spécificités auprès des acteurs publics

Les associations sont au cœur d'une économie d'usage, dédiée à la gestion des biens communs au service de tous. Elles sont en cela des partenaires essentiels des pouvoirs publics, garant de l'intérêt général, pour assurer la réponse aux besoins sociaux, éducatifs, culturels, pour tous, sur tous les territoires. Il est nécessaire d'accorder une attention spécifique aux modalités de financement de ces activités menées au service de l'intérêt général, qui ne peuvent être réduites dans une logique concurrentielle et de seule rentabilité.

Nous demandons :

➤ **que la subvention soit privilégiée dans le soutien aux initiatives associatives** et s'inscrivent dans la durée

➤ **la valorisation de cet apport spécifique des organisations agissant au bénéfice de l'intérêt général, dans le cadre de la commande publique**, au travers

de la généralisation des clauses sociales et environnementales et par la prise en compte de critères d'impact social et sociétal ;

- **une politique volontariste d'ampleur, pour former et sensibiliser les agents de la fonction publique**, lors de leur formation initiale puis en formation continue, **aux spécificités du modèle économique non lucratif**, à son fonctionnement, aux conditions qui régissent ses relations avec les pouvoirs publics dans le cadre de services économiques et sociaux d'intérêt général.

Promouvoir une nouvelle approche économique au niveau européen

La nécessaire redéfinition du projet européen passe par sa capacité à penser le bien-être des citoyens en dépassant le seul cadre du marché, et en intégrant pleinement, y compris dans ses principes économiques, les critères sociaux et environnementaux.

Cela nécessite en particulier de reconnaître la place et l'apport d'activités économiques ne se plaçant pas dans le champ de la concurrence, mais dans celui de l'intérêt général, et de penser les cadres favorisant leur développement aux côtés des activités de marché.

Nous demandons au futur-e président-e français-e de porter au niveau européen la reconnaissance des principes de l'économie non lucrative et leur pertinence pour répondre aux besoins des citoyens et des territoires.

Penser des politiques d'emploi au service de l'intérêt général

Les politiques d'emploi d'envergure à destination du monde associatif sont trop souvent pensées uniquement comme des politiques d'insertion.

Cette mission est essentielle, et les associations s'y emploient, même si elles ne disposent en général pas des moyens nécessaires pour accompagner au mieux ceux qu'elles accueillent. Mais les associations ont aussi de plus en plus besoin d'emplois qualifiés, leur permettant de répondre à des attentes législatives et réglementaires de plus en plus complexes, de faire face aux évolutions de modèles économiques, d'innover au plus près des territoires et des besoins des citoyens.

Le soutien à la création d'un emploi pérenne, non délocalisable, répondant à des besoins identifiés sur un territoire est un investissement pour la société.

Nous demandons qu'en pleine concertation avec les acteurs du monde associatif, des politiques de soutien à l'emploi d'intérêt général, telles qu'elles peuvent exister dans certains secteurs (sport, éducation populaire) ou territorialement, **soient fortement soutenues et amplifiées.**

Favoriser le financement d'une économie plus juste et durable

Les citoyens sont de plus en plus attentifs à la façon dont ils placent leur argent, avec la volonté que celui-ci puisse être utile. Il revient à la puissance publique de donner les impulsions pour que cet investissement citoyen au service de projets d'intérêt général soit possible et largement accessible.

Soutenir le développement de l'épargne solidaire, notamment au travers de l'épargne réglementée

L'épargne solidaire, permettant de soutenir des projets à forte utilité sociale ou environnementale, doit être promue et soutenue. Des progrès ont été faits ces dernières années pour améliorer l'offre d'épargne solidaire et son accessibilité, mais elle ne représente à ce jour encore que 0,19% du patrimoine financier des Français. Une impulsion forte doit être donnée par les pouvoirs

publics pour que se développe cet investissement au service des actions d'intérêt général.

1,8 million
de salariés

85 milliards €
*de budget annuel total
soit 3,2 % du PIB*

Nous demandons :

- **que le livret de développement durable et solidaire, mis en place par la loi Sapin II soit renforcé** en augmentant le pourcentage de l'épargne non centralisée affectée au financement des associations ;
- **que le Livret A, outil d'épargne le plus utilisé par les Français, soit aussi un vecteur de l'épargne solidaire**, par la possibilité de partage des intérêts et d'investissement au profit des acteurs associatifs.

Mettre en place des outils d'observation et de suivi du financement bancaire à destination des acteurs de l'ESS

Il n'existe pas aujourd'hui de cadre prévu pour permettre un reporting et un suivi de l'activité bancaire à destination des acteurs de l'ESS, comme cela existe en matière d'inclusion bancaire ou de financement des entreprises. Un tel outil permettrait pourtant d'objectiver les difficultés rencontrées en matière de financement, de favoriser l'acculturation entre acteurs bancaires et associatifs, et de nourrir des actions pour favoriser le financement des actions d'intérêt général sur les territoires.

Nous demandons la mise en place, sous l'égide de la Banque de France, d'un Observatoire bancaire du financement des entreprises de l'ESS.



POUR RÉVEILLER LA DÉMOCRATIE

UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE N'EST PAS SEULEMENT CELLE OÙ LES CITOYENS EXERCENT LEUR DROIT DE VOTE. LA DÉMOCRATIE NE SE RÉDUIT PAS À UN BULLETIN GLISSÉ DANS L'URNE.

Aujourd'hui, 13 millions de citoyens donnent de leur temps et de leur engagement bénévolement dans les associations. Dans ces organisations, où une personne égale une voix, les citoyens discutent, délibèrent et agissent. Ils pratiquent et font vivre la démocratie.

Et à côté des associations, de nombreux mouvements informels de toutes sortes apparaissent et disparaissent autant que de besoin, montrant toute la volonté des citoyens de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent.

Renouveler les processus de concertation et de décision avec les citoyens et les associations

La consultation des citoyens et plus largement de la société civile organisée sur les politiques qui les concernent est aujourd'hui un impératif et une aspiration partagée. Il ne s'agit pas d'opposer démocratie représentative et démocratie participative mais de renforcer leur complémentarité.

L'inscription dans le Préambule de la Constitution de la charte de l'environnement, et du droit qu'elle instaure pour toute personne « de participer à l'élaboration des politiques publiques ayant une incidence sur l'environnement » a été un premier pas vers cette reconnaissance de la participation citoyenne. Cette démarche doit être à la fois approfondie et élargie aux différents champs des politiques publiques et à leurs différents niveaux de mise en œuvre et s'accompagner de la mise en place de moyens et de cadres de référence.

Nous demandons que dès le début du quinquennat, une loi d'orientation ambitieuse soit votée pour construire les conditions d'une démocratie revivifiée, faisant appel à l'implication et l'expertise des citoyens et de la société civile organisée, au travers notamment :

- la création **de méthodes et outils de participation co-construits avec les acteurs**, pouvant être déployée au niveau territorial et national ;
- le développement **d'outils de « e-démocratie » et leur systématisation**, en particulier dans le cadre de l'élaboration des lois (dispositifs « d'initiative citoyenne », consultation numérique en amont des projets de loi, ...) ;
- **la reconnaissance du rôle des réseaux associatifs** dans les processus d'élaboration des politiques publiques et de décision, et des cadres adaptés pour assurer leur participation et leur prise en compte.

Renforcer le rôle des assemblées de la société civile organisée

Notre organisation institutionnelle donne au Conseil économique, social et environnemental (CESE) le rôle de troisième assemblée de la République. La loi a également reconnu le rôle des CESER dans la construction des politiques régionales. Nous sommes convaincus de l'importance et de l'apport de ces chambres de la société civile organisée au niveau national et sur les territoires, mais considérons qu'il ne leur est pas donné aujourd'hui les moyens de jouer pleinement leur rôle dans la construction démocratique.

Lieux de construction collective et d'échanges entre les composantes de la société civile, le CESE et les CESER rendent des avis, concertés, qui forment des diagnostics partagés et des pistes d'action concrètes.

Ces institutions évoluent aujourd'hui pour pouvoir se nourrir davantage des contributions citoyennes et c'est une démarche qui doit être poursuivie. Un réexamen des équilibres qui le composent est sans doute aussi nécessaire pour rendre pleinement compte de la société civile telle qu'elle est aujourd'hui et des forces en présence.

Mais il est surtout essentiel, pour que le travail de fond qui y est mené prenne pleinement son sens que leur place dans le processus institutionnel, et spécifiquement celle du CESE, soit revue et renforcée.

Nous demandons que soit renforcé le rôle du CESE dans la construction et l'évaluation des politiques nationales et notamment :

- que le CESE ait un droit d'initiative parlementaire ;
- que le gouvernement soit tenu de rendre compte de la prise en compte des préconisations formulées par le CESE sur les projets de loi, et justifie leur non prise en compte ;
- que les évaluations de politiques publiques fassent l'objet d'une présentation au CESE.

“ Dans les associations, les citoyens pratiquent et font vivre la démocratie. ”

“ Nous appelons à ce que dès le début du quinquennat, une loi d'orientation ambitieuse soit votée pour construire les conditions d'une démocratie revivifiée. ”

Renforcer le dialogue civil européen

La crise de confiance des citoyens dans la construction européenne est patente. La refondation de l'Europe doit se faire sur la base d'un projet plus inclusif et solidaire, répondant aux besoins et aux attentes des citoyens. L'Europe à construire doit être basée sur plus de solidarité, d'égalité et une meilleure participation démocratique.

Nous souhaitons que l'article 11 du Traité de Lisbonne, qui engage les institutions à mettre en place « un dialogue ouvert, transparent et régulier » entre les décideurs publics européens et la société civile, visant à mettre fin au « déficit démocratique » [...] tout en donnant un cadre à la citoyenneté européenne active », soit pleinement mis en œuvre.

Nous souhaitons que l'initiative citoyenne européenne puisse être développée grâce à une simplification de ses modalités de mises en œuvre.

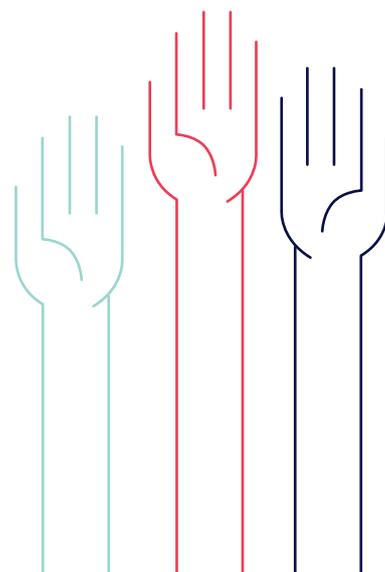
Nous demandons au gouvernement français qu'il porte auprès des institutions européennes la mise en place d'un véritable dialogue civil européen en particulier par la reconnaissance de la contribution de la société civile organisée, à la construction des politiques publiques.

1 Français sur 2

fait + confiance aux associations qu'aux pouvoirs publics pour gérer les urgences sociales

61% des Français

pensent que les associations agissent vraiment pour améliorer leur qualité de vie



NOS 12 PROPOSITIONS

DONNER TOUTE SA PLACE AU FAIT ASSOCIATIF

1

S'engager contre toute atteinte à la liberté d'association

2

**Donner à la politique associative toute sa place au sein du gouvernement
avec un ministère de la vie associative renforcé et mieux doté**



RENFORCER LE LIEN SOCIAL

3

Donner accès à l'engagement

Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge,
dans les parcours éducatifs

•

Créer de nouveaux droits dans le cadre
du Compte personnel d'activité (CPA)
pour favoriser l'engagement bénévole et volontaire

•

Poursuivre le soutien au service civique volontaire universel

4

**Porter une politique structurante d'accompagnement
et de soutien du bénévolat associatif**

5

**Faire du 1er juillet la Fête de l'engagement associatif
pour rendre visible la vitalité associative**

6

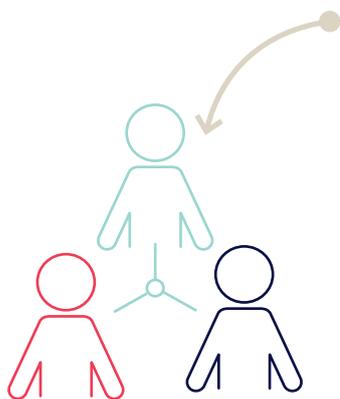
Créer un "Erasmus de l'engagement" au niveau européen



POUR DEMAIN



HUMANISER L'ÉCONOMIE



7

Définir les politiques publiques en utilisant de nouveaux indicateurs de richesse

8

Créer les conditions favorables au développement des activités économiques d'intérêt général

Faire progresser la connaissance de l'apport économique associatif et de ses spécificités auprès des acteurs publics

Faire reconnaître au niveau européen les apports de l'économie non lucrative

Développer des politiques d'emploi au service de l'intérêt général

9

Favoriser le financement d'une économie plus juste et durable

Utiliser l'épargne réglementée, pour développer l'épargne solidaire

Mettre en place des outils d'observation et de suivi du financement bancaire à destination des acteurs de l'ESS



RÉVEILLER LA DÉMOCRATIE

10

Proposer une loi d'orientation ambitieuse pour renouveler les processus de concertation et de décision avec les citoyens et la société civile organisée

11

Renforcer le rôle et la place des assemblées de la société civile organisée

12

Développer le dialogue civil européen

